

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Juin 2022

157x22

JEUNESSE SPORTIVE DES PENNES MIRABEAU **SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ACTION** **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE** **OPÉRATION : STAGE MULTI SPORTS 2022**

Dans l'objectif d'accompagner une politique de lien social à partir de projets sportifs, la ville des Pennes Mirabeau a proposé de développer l'accès aux pratiques sportives à tous par la mise en place du dispositif des « Stages sportifs » pendant les vacances scolaires.

Suite au lancement de l'appel à projet pour la réalisation de stages Sport-Santé publié le 04 avril 2022, la ville a réceptionné 3 offres. Fort de son expérience dans l'organisation des stages « All in sport », la Jeunesse sportive des Pennes Mirabeau ayant adapté son offre en réponse à l'appel à projet, celle-ci a été retenue.

La Jeunesse Sportive des Pennes Mirabeau propose pour ce volet 2022, d'accueillir 75 enfants âgés de 8 à 12 ans sur 5 jours, durant trois semaines, soit du 11 au 29 juillet 2022, en offrant différentes activités sportives comme : la Natation, les sports collectifs, danse urbaine, Vtt, Air Boxe, athlétisme sur le complexe Roure. Les activités seront mises en place pour un tarif fixé à 70€ par semaine pour les familles pennoises et à 130€ pour les participants hors commune.

Considérant l'intérêt de cette action pour la jeunesse de la commune et du franc succès rencontré par le dispositif depuis de nombreuses années, la ville souhaite soutenir et garantir ce type d'opération.

Considérant que l'association participe, par ses actions, à une mission d'intérêt général, la ville prévoit de contribuer à la mise en œuvre de projet en lui accordant une subvention de 15 000€ conformément au budget prévisionnel annexé ainsi que la mise à disposition à titre gracieux des équipements sportifs communaux et la prise en charge du coût et de l'organisation des repas, des collations et des goûters.

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, il est proposé de conclure une convention d'action avec l'association définissant, les engagements des deux parties et encadrant les modalités administratives, financières et contractuelles du partenariat.

Vu l'avis favorable de la commission Animation du territoire en date du 21 juin 2022

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- ADOPTE la convention d'action proposée et autorise Le Maire à la signer,
- APPROUVE la mise à disposition des équipements sportifs communaux,
- ACCEPTE la prise en charge des frais de repas, de collations et de goûters préparés par le personnel dans les locaux municipaux,
- PRÉCISE que l'Association précitée remplit les conditions légales au titre de la loi 1901,
- DÉCIDE de lui attribuer une subvention de projet de 15 000 € au titre de l'année 2022 dont 70% seront versés après la signature et la notification de la convention pour permettre la mise en place de l'opération et 30% sur production du bilan d'activités de celle-ci, sachant que le solde sera révisable en fonction des chiffres d'exploitation et ce, dans la limite du montant des 15 000€.
- PRÉCISE que les crédits nécessaires ont été prévu au budget,
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 - M.FUSONE - COCH

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 1^{er} Juillet 2022
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI

CONVENTION D'ACTION

ENTRE :

La Ville des Pennes Mirabeau, représentée par Monsieur le Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal N°

d'une part,

ET :

l'Association **JEUNESSE SPORTIVE DES PENNES MIRABEAU** régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé Stade Basile BOLI, chemin Val Sec , 13170 les Pennes Mirabeau, représentée par son Président en exercice Madame DINOIA Aline

But de l'association : promouvoir la pratique et le développement du football sous toutes ses formes (compétitions, entraînements, loisirs) et pour tout public

N° Siret : 399 696 582 00010

d'autre part,

PRÉAMBULE

Considérant le projet initié et conçu par l'Association «Stages ALL IN SPORT » organisation de stages sportifs en direction des jeunes âgés de 8 à 12 ans durant les vacances scolaires d'Été, conforme à son objet statutaire et répond à l'appel à projet pour la réalisation de stages Sport-Santé 2022 publié le 04 avril 2022 .

Considérant que la Ville des Pennes Mirabeau manifeste ainsi sa reconnaissance aux associations sportives pour leur mission d'intérêt général, leur rôle primordial dans le domaine de l'initiation, la pratique, la formation et la diffusion du sport, en cohérence avec les orientations de la politique sportive et son souhait de mettre en place de réelles relations partenariales sur la base de convention d'action négociées avec les associations,

Considérant que le projet ci-après présenté par l'Association participe à cette politique,

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les engagements réciproques des deux parties dans le cadre de la politique de soutien à la pratique sportive sur le territoire de la commune des Pennes Mirabeau et d'encadrer les modalités administratives, financières et contractuelles du partenariat.

Par la présente convention,

- 1.1 L'Association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet défini en annexe 1 à la présente convention.
Ce projet sera construit autour d'une véritable dynamique associative plurielle. Le club organisateur et porteur du dossier s'inscrira dans une démarche fédérant et intégrant les autres associations communales.
- 1.2 La Ville des Pennes Mirabeau prévoit de contribuer financièrement à la mise en œuvre de ce projet.

ARTICLE 2 : Engagement de la Ville

La Ville des Pennes Mirabeau s'engage à soutenir l'association sportive Jeunesse Sportive des Pennes Mirabeau

2.1 Montant de la subvention

En application de l'article 1 de la présente convention, la Ville des Pennes Mirabeau accorde une aide financière de 15 000€ conformément au budget prévisionnel en annexe 2 à la présente convention .

2.2 Mise à disposition des équipements municipaux

La Ville met à disposition de l'association **Jeunesse Sportive des Pennes Mirabeau**, à titre gracieux, selon les horaires définis :

- **Les installations sportives : Complexe Jean Roure** de 8h00 à 18h00
- **La cantine de l'école de la Renardière** de 12h00 à 14h00

2.3 Prise en charge de la restauration :

Pour le bon déroulement des actions prévues, la ville assume certaines prestations ; la ville prendra en charge les frais des repas, de collations du matin et des goûters et assurera le service de restauration.

La ville des Pennes Mirabeau précise que l'organisateur associatif assumera la responsabilité des inscriptions des enfants y compris celles nécessitant un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Pour les enfants présentant une allergie alimentaire, l'association informera la famille que dans ce cas et **sous son entière responsabilité**, celle-ci fournira un panier repas quotidien incluant un goûter et une collation. L'association transmettra à la Mairie, service de la restauration collective et service des sports, 15 jours avant le début du stage, une copie du listing de tous les enfants inscrits précisant ceux encadrés par un PAI dont les PAI alimentaires. L'association prendra la responsabilité et toutes les dispositions pour gérer les situations de crise de l'enfant sous PAI sur l'ensemble de la journée.

2.4 Mise à disposition du matériel

La Jeunesse Sportive des Pennes Mirabeau pourra disposer du matériel sportif sous couvert du service municipal des sports et s'engage à utiliser le matériel dans le cadre de l'objet et des activités encadrées par la présente convention.

ARTICLE 3 : Engagement de l'association

L'association est tenue, de par son partenariat avec la Ville des Pennes Mirabeau de :

- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'aboutissement du projet tel qu'il est défini en annexe 1 à la présente convention.
- Encadrer les activités des stages par un personnel diplômé dans le respect des législations en vigueur
- Envisager le recrutement des Brevets d'éducateurs au sein des associations sportives de la commune.
- Contracter une assurance couvrant tous les pratiquants dans le cadre des activités sportives proposées.
- Renoncer à toute poursuite contre la Ville des Pennes Mirabeau, en cas d'accident ou de dommage dans le cadre du déroulement des stages sportifs
- Faire apparaître le soutien de la Commune au projet, quels que soient les moyens de communication utilisés pour informer le publics et d'apposer le logo de la Ville .
- Insertion du logo sur les programmes d'activités des stages de l'association et sur les tee-shirts

ARTICLE 4: Modalités et conditions d'exécution de la convention

4.1 Modalités de paiement de la subvention

- Un acompte de 70% déjà versé à la Jeunesse Sportive des Pennes Mirabeau, après la signature et la notification de présente convention.
- le solde de 30% sera versé sur présentation d'un compte de résultat signé du Président et du trésorier de l'association et d'un rapport d'activité détaillé retraçant les missions et actions d'intérêt général du projet et révisable en fonction des chiffres d'exploitation et ce, dans la limite du montant des 15 000€.

La contribution financière est créditée au compte de l' Association selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements sont effectuées au compte ouvert au nom de la :

Jeunesse sportive des Pennes Mirabeau
N° IBAN : FR76 3000 3012 7900 0372 8869 993
BIC : SOGEFRPP

4.2 Compte de résultats de l'association

L'Association s'engage à transmettre dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice, une copie certifiée de son budget et des comptes de l'exercice écoulé, du bilan financier du dernier exercice ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

4.3 Obligations générales applicables à l'association signataire

En application des dispositions de l'article L 1611- 4 du code général des collectivités territoriales, la Jeunesse Sportive s'engage à communiquer sur simple demande de la commune tout document.

Ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou œuvres.

Respecter toutes les obligations à l'égard des organismes fiscaux ainsi que les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel notamment en matière salariale.

ARTICLE 5 : Clauses de résiliation

En cas de non-respect des engagements définis aux article 1 et 4 de la présente convention, l'association pourra être mise en demeure par une lettre recommandée avec accusé de réception de respecter ses engagements. L'absence de réponse à cette lettre dans un délai de quinze jours sera un motif pour résilier la présente convention.

Le reversement total ou partiel du montant alloué pourra être demandé si le projet pour lequel il a été versé, n'a pas été réalisé ou a été imparfaitement réalisé.

Enfin, la convention serait résiliée de plein droit dans le cas où l'association ferait l'objet de cessation d'activité, liquidation judiciaire ou dissolution.

ARTICLE 6 : Modification

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord ente les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er.

ARTICLE 7: Durée de la convention

La présente convention est consentie et acceptée au titre de l'exercice budgétaire en cours. Elle prend effet à compter de sa signature et cessera à l'issue de l'organisation de l'action.

Fait en 2 exemplaires originaux,

Aux Pennes Mirabeau, le.....

L'Association en sa Présidente

Le Maire des Pennes Mirabeau

Aline DINOIA

Michel AMIEL

Annexe 1 : Projet « ALL IN SPORTS 2022 »

Annexe 2 : Budget prévisionnel 2022



**Appel à projet
Stages Sport- Santé 2022
«Stages All in Sports»
Proposition Année 2022**

Préambule :

- Être tolérant et aider son compagnon dans le sport.
- Le Respect de son corps à travers la nutrition et l'activité sportive

De notre projet éducatif découle le projet pédagogique des stages.

Le Projet Pédagogique :

Ce projet se définit autour de plusieurs points :

- **Respect de règles de vie en collectivité et le respect** de son partenaire que ce soit dans la vie quotidienne (accueil, temps calme ou temps de repas) ou durant les activités sportives.
- **Respect physique des enfants.** Nous adapterons le programme d'activités en fonction de la tranche d'âges mais également en fonction de l'état de fatigue des enfants ou adolescents. Cela passe par des moments de repos obligatoires (après le repas) et d'autres moments de repos instaurés en fonction des demandes.
- Occuper les jeunes de nos communes pendant les vacances, leur faire **découvrir l'effort**, les **initier à de nouveaux sports**, vivre des journées entières en communauté et **développer leur esprit sportif**.
- **Favoriser la mixité sociale et l'échange** avec l'autre à travers les efforts fournis pendant l'activité sportive. Cela se traduit par l'organisation des groupes d'enfants, la mise en place d'activités à plusieurs comme par exemple une course d'orientation **où l'entraide et l'écoute** est primordiale.
- Développer leur esprit culturel à travers d'autres activités leur permettant de découvrir les lieux sur lesquels ils vivent tous les jours.
- **Sensibiliser les enfants sur l'hygiène de vie, l'éco citoyenneté et la découverte de leur corps** à travers les différentes collations et repas confectionnés lors des stages. Avec l'aide de la diététicienne de la commune des Pennes Mirabeau, les repas sont élaborés pour apporter tous les éléments nécessaires aux enfants pour pratiquer l'activité sportive tout en les sensibilisant sur les problèmes d'obésité.

ORGANISATION DES STAGES ALL IN SPORTS - ANNEE 2022

Tranche d'âge : 8 -12 ans

Multiactivités durant 5 jours : Hip Hop, Natation, Athlétisme, Football et futsal Rugby, Rush Ball, Tchoukball & Bumball, VTT Basket, Hand, Badminton...

En fin de stage, une olympiade est organisée pour regrouper tous les enfants et partagés un moment convivial.

Exemple de programme en sous groupe

	1 ^{er} Jour	2 ^{ème} Jour	3 ^{ème} jour	4 ^{ème} jour	5 ^{ème} jour
MATIN	Piscine - Natation	Tchoukball - Bumball	Sports collectifs	VTT	Olympiades Athlétisme
APRES MIDI	Sports collectifs	Kho Lanta – Parcours du Combattant	Hip Hop – Danse Urbaine	Air Boxe	Olympiades Athlétisme

L'idée est de continuer développer le partenariat avec les associations sportives pennoises qui souhaitent mettre à disposition des éducateurs. Nous espérons cette année vu la nouvelle piste d'athlétisme une participation de l'amicale pour la faire découvrir aux stagiaires.

Planning Proposé & Tarif :

Nous souhaitons intervenir pendant les vacances scolaires d'été sur 3 semaines :

Du 11 juillet au 29 juillet 2022

SEMAINE	Capacité d'accueil par type de stages
	STAGE ALL IN SPORT - JSPM
Semaine 1	80
Semaine 2	80
Semaine 3	80

Tarifs proposés par semaine :

Familles Pennoises : 70 euros

Familles hors communes : 130 euros.

Les stages se déroulent du lundi au vendredi de 8H30 à 17H (hors jour férié).

Équipement & installation:

En collaboration avec la commune des Pennes Mirabeau et les associations locales, nous retournerons organiser les stages le site Jean Roure (Rénovation piste) qui permet d'avoir à disposition les installations suivantes :

- Gymnase...
- Piste Athlétisme
- Espace sports collectifs
- Mezzanine Boxe
- Source Infernet... si le massif est accessible. En cas d'impossibilité nous ferons des ateliers VTT sur le parking Jean Roure avec des ateliers notamment sur la bonne conduite à tenir sur les pistes cyclables.

Pour les activités à l'extérieur du site, nous emmenons les stagiaires sur les sites suivants :

- Piscine du Jas de Rhôdes ou des Canetons pour la natation

Tous les lieux cités au dessus se situent dans un rayon de 20 mns en transport en bus.

Repas et Collation:

Concernant les repas, la Municipalité met à disposition la cantine du groupe scolaire la Renardière sur site d'accueil.

Les repas sont confectionnés par les agents municipaux et composés par la diététicienne de la commune.

Les collations sont prises sur place également.

Transport:

Pour les transferts sur les lieux d'activités non situés sur le site Jean Roure, nous utilisons la compagnie pennoise SABARDU TRANSDEV pour les transferts.

L'encadrement :

Pendant tous les stages, les enfants seront encadrés par des éducateurs brevets d'état, diplômés dans les disciplines enseignées et/ou des animateurs BAFA. On comptera 1 animateur pour 10 enfants.

- 6 titulaires d'un brevet d'état, ayant chacun une spécialité dans les sports pratiqués pendant le stage.

- 1 responsable technique titulaire du BAFD ou d'un BEPJEPS ou d'un brevet d'Etat s'occupera des programmes et de la mise en place des activités.
- pour compléter l'encadrement technique, l'encadrement pédagogique sera composé de 2 animateurs BAFA pour tous les moments de la vie quotidienne.
- 2 agents techniques de la ville sont mis à disposition durant les 4 semaines de stages pour l'entretien du site Jean Roure.
- 3 agents municipaux sont également mis à disposition à la cantine scolaire pour la confection des repas.

Matériel pédagogique:

Pour chaque activité, le matériel nécessaire sera à disposition de l'équipe d'encadrement :

- 12 VTT
- Ballons pour les sports co (foot, street foot, basket, rugby...)
- Matériel Tchouk ball, kin ball, Bumball
- Set de Badminton
- Gants de boxe
- Sono stéréo pour le hip hop...

Par ailleurs, le directeur de stage et son équipe auront également à disposition tout le matériel administratif (ordinateur portable, imprimante...) ainsi que tout le matériel sanitaire autorisé (compresse, désinfectant...) pour le bon déroulement des stages All in sports.

Les Horaires:

Accueil le matin vers 8h30 avec collation

Activités sportives de 9h à 12h

Repas de 12h30 à 13h30

Temps calme jusqu'à 14h

Activités sportives de 14h à 16h30

Goûter 16h30

Accueil des parents vers 17h00.

Inscriptions:

Une permanence tout au long de la durée des inscriptions sur site (siège de l'association JSPM) afin d'informer les familles et surtout de récupérer les documents nécessaires pour les stages.

Début des inscriptions le 30 Mai 2022.

Relais d'information:

Afin de transmettre l'information nous nous appuyerons sur différents acteurs et supports afin de toucher un maximum de public :

- Acteurs : la municipalité, les associations locales et centres sociaux, les écoles de la ville et les Collèges.
- Supports : la revue municipale, le site Internet de la ville, et l'affichage papier
- Les réseaux sociaux.

Dotations:

Chaque stagiaire se verra remettre un cadeau à l'effigie de la ville et de la JSPM et chaque personne de l'encadrement aura également une tenue spécifique au stage.

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION

Charges	Montant	Ressources	Montant
60 - Achats		70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	5600	74 - Subventions d'exploitation	
Autres fournitures (Matériel)	3000	État : précher le(s) ministre(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs			
Locations (Transports)	2700	Région	
Entretien et réparation		Département	
Assurances	800		
Documentation			
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	500		
Publicité, publications			
Déplacements, missions	1000	Commune	
Services bancaires, autres		Stage all in Sports	15000
63 - Impôts et taxes		Communauté de communes, Métropole	
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
64 - charges de personnel		Organismes sociaux (caf, etc ...détailier)	
Rémunération des personnels	12000	Fonds sociaux	
Charges sociales	5700	Agence de services et de paiement (emploi aidés)	
Autres charges de personnel (Formation)	500	Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante		Aides diverses	
Adhésions cotisations		75 - Autres produits de gestion courante	
Licences		75B - cotisations, adhésions, licences	16800
66 - charges financières		75C - dons manuels - matériel	
67 - charges exceptionnelles		76 - produits financiers	
68 - dotation aux amortissements, provisions et engagement à réaliser sur ressources affectées		77 - produits exceptionnels	
69 - impôts sur les bénéfices (IS) participation des salariés		78 - reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES	31800	TOTAL DES PRODUITS	31800

Contributions volontaires en nature			
69 - Emplois des contributions volontaire en nature		67 - Contributions volontaire en nature	
69B - secours en nature		67B - Bénévoles	
69C - Mise à disposition gratuite des biens et services		67C - Prestations en nature	
69D - prestations			
69E - personnel bénévole (nombre heures x le tarif horaire net)		67E - Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

Signature du Président*

Signature du Trésorier*

Cachet de l'association * (obligatoire)



